Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 4 (1859)
Heft: 13

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

fédérale me charge de vous remercier pour le dévouement, le zèle et la discipline dont vous avez fait preuve pendant cet armement, tout en vous engageant à vous tenir prêts à répondre au premier appel de la patrie, pour le cas où elle aurait de nouveau besoin de vos services.

A ces remerciements je joins le témoignage de mon entière satisfaction pour votre excellent esprit et votre discipline exemplaire. Nous avons fait un service plus pénible que brillant, mais le soldat ne choisit pas sa position. Sans se laisser entrainer par ses sympathies, il doit obéir. Nous continuerons à faire honneur à l'armée fédérale : ceux qui restent en activité par leur bonne conduite, ceux qui quittent le service, en traversant nos cantons confédérés avec ordre et discipline.

Nous emportons un bon souvenir de la manière cordiale et vraiment fédérale avec laquelle nous avons été accueillis par les habitants de ce beau pays. Espérons que de leur côté, ils feront la part des difficultés de notre position, et puisse notre séjour parmi eux contribuer à resserrer les liens qui unissent le Tessin à la Confédération.

Soldats! Votre commandant, heureux et fier d'être à votre tête, vous fait ses adieux, peut-être devrait-il vous dire : *au revoir !* Nous rejoignons nos foyers, mais c'est pour nous tenir prêts à reprendre nos armes au premier appel. Si la tempête menaçait de nouveau nos Alpes, la VIIIe division, fidèle à la voix de l'honneur et de la patrie, porterait fièrement ses drapeaux au devant du danger, prête à tous les sacrifices pour défendre notre neutralité, nos libertés et notre indépendance.

Le commandant de la VIIIe division,
BONTEMS, colonel fédéral.

Le quartier-général des troupes fédérales a été transféré à Bellinzone. La brigade Gonzenbach reste à son poste.

Neuchâtel. — Conformément à notre loi sur l'organisation de la landwehr, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 14 juin 1859, a déterminé les circonscriptions territoriales qui devront fournir les hommes du *3e bataillon de landwehr,* et il a en même temps composé comme suit le cadre de ce bataillon :

Commandant,	*Perret,* David,	Neuchâtel.
Major,	*Barbier,* Charles,	Boudry.
Aide-major,	*Grosclaude,* Ch.-Henri, cap.,	Fleurier.
Quartier-maître,	*Clerc,* L.-Aug., 1er sous-lieut.,	Verrières.
Porte-drapeau,	*Nicolet,* Jules, lieutenant,	Locle.
Aumônier,	*Franel,* James,	Bevaix.
Médecin de bataillon,	*Aschoff,* Albert	Locle.
Médecin-adjoint,	*Geymuller,* Adolphe,	Travers.
	Ire Compagnie.	
Capitaine,	*Dumont,* Edouard,	Locle.
Lieutenant,	*Perregaux,* H.-François,	Coffrane.
1er sous-lieutenant,	*Yulmy,* Pierre,	Neuchâtel.
2me sous-lieutenant,	*Guinand,* Louis-Numa,	Brenets.
	IIe Compagnie.	
Capitaine,	*Jacot,* Louis-Edouard,	Locle.
Lieutenant,	*Ruedin,* Justin,	Cressier.
1er sous-lieutenant,	*Thévenaz,* Louis-Marius,	Locle.
2me sous-lieutenant,	*Hugnenin,* Ulysse-Bélisaire,	Locle.

IIIe Compagnie.

Capitaine,	*Mayland,* Antoine-Jules,	Ponts.
Lieutenant,	*Grandjean,* Ulysse,	Buttes.
1er sous-lieutenant,	*Pernet,* François,	Saint-Aubin.
2me sous-lieutenant,	*Benoit,* Louis,	Ponts.

IVe Compagnie.

Capitaine,	*Bovet,* Alphonse,	Fleurier.
Lieutenant,	*Grandjean,* Ami-Louis,	Buttes.
1er sous-lieutenant,	*Mossel,* Auguste,	Fontainemelon.
2me sous-lieutenant,	*Köhly,* Justin,	Brenets.

Ve Compagnie.

Capitaine,	*Bovet,* Charles-Gustave,	Fleurier.
Lieutenant,	*Juvet-Reuge,* H.-Constant,	Buttes.
1er sous-lieutenant,	*Lambelet,* Alexandre,	Côte-aux-Fées.
2me sous-lieutenant,	(Vacat).	

VIe Compagnie.

Capitaine,	*Rœssinger,* Edouard,	Couvet.
Lieutenant,	*Montandon,* Louis,	Fleurier.
1er sous-lieutenant,	*Favarger,* Ch.-Louis,	Neuchâtel.
2me sous-lieutenant,	*Tissot,* Louis-Alfred,	Locle.

Le Conseil d'Etat a, en outre, nommé M. *Philippe Suchard fils* au grade de 2e sous-lieutenant de carabiniers, dans le contingent, et le Grand Conseil, dans sa séance du 21 juin 1859, a nommé commissaire des guerres de 2me classe, avec rang de major, M. *Alphonse Poyet.*

Vaud. — Dans sa séance du 17 juin 1859, le Conseil d'Etat a nommé M. *Béboux,* Charles, à Cully, capitaine de mousquetaires n° 2 de réserve du 3e arrondissement.— M. *Desponds,* J.-L.-H., à Lausanne, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 1 de réserve du 3e arrondissement.— M. *Bastian,* Charles, à Lutry, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 3e arrondissement. — *Maget,* Samuel-Alexandre, à Lausanne, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 3e arrondissement. — Le 28, M *Lassueur,* Charles-Louis, à Bullet, lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 6e arrondissement. — M. *Steinmetz,* Emile, à Cossonay, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 7e arrondissement. — M. *Jotterand,* Jean-Gabriel, à St-Livres, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 4e arrondissement. — Le 22, M. *Déglon,* Jaq.-L^s, à Courtilles, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 8e arrondissement. — M. *Bovard,* Louis, à Cully, premier sous-lieutenant de chasseurs n° 9 du 3e arrondissement. — M. *Meylan,* Henri, à Boltens, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 5e arrondissement. — M. *Audemars,* Ch.-H., au Chenit premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 5 d'élite du 5e arrondissement. — Le 24, M. *Baud,* Louis, à Perroy, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 4e arrondissement. — M. *Compondu,* Louis, à Echallens second sous-lieutenant de chasseurs n° 9 du 5e arrondissement. — Le 25, M. *Margot,* Louis, à Sainte-Croix, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 6e arrondissement. — Le 28, M. *Saussaz,* Louis, à Ollon, commandant du bataillon d'élite du 2e arrondissement.

Dans sa séance du 24 juin dernier, le Conseil d'Etat a nommé M. le capitaine Jaques *Chantrens,* à Lausanne, juge au tribunal militaire cantonal, en remplacement du citoyen Antoine Chambaz, à Arzier, actuellement major.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.